Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260310-2026_019-DE

| Caulnes commune | CONSEIL MUNICIPAL DU :<br>MARDI 10 MARS 2026 | DÉLIBERATION |
|---|---|---|

Date de la convocation : le 5 mars 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents : Marina LE MOAL, Maire
Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Hubert CHOLET et Marie-Paule GUILLEMOT, Adjoints au Maire
Hubert GUERIN, Conseiller municipal délégué
David MAILLARD, Catherine REHEL, Dominique BRIAND, Marie GUILLOU, Marie-Hélène GRAFFIN, Marilyne CHOUX, Marc PRIOL, Tiphaine MEHEUST et Stéphanie YVERGNIAUX, Conseillers Municipaux

Etaient absents : Marylène BERHAULT, Frédéric GASREL et Adrien BOUDET

Pouvoirs : Marylène BERHAULT donne pouvoir à Patricia BOUGAULT et Frédéric GASREL donne pouvoir à Dominique BRIAND

Secrétaire de séance : Dominique BRIAND

| FINANCES | N° DE L'ACTE : 2026-019 |
|---|---|
| **Objet : Budget annexe Accueil de loisirs Sans Hébergement du mercredi – Compte financier unique 2025** | |

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission finances réunie le 17 février 2026,

Madame la Maire présente le compte financier unique 2025 du Budget annexe – ALSH du mercredi.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le compte financier unique :

- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique du budget annexe – ALSH du mercredi de la Mairie de Caulnes est clôturé avec les résultats suivants :

| | | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|---|
| Exécution budgétaire | Fonctionnement | 43 579,03 € | 51 094,02 € |
| | Investissement | | |
| | | | |

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260310-2026_019-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Résultat d'exercice | Fonctionnement | | 7 514,99 € |
| | Investissement | | |
| | | | |
| Report de l'exercice 2024 | Fonctionnement | 5 993,01 € | |
| | Investissement | | |
| | | | |
| Résultat cumulé | Fonctionnement | | 1 521,98 € |
| | Investissement | | |

*Madame Marina LE MOAL, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE le Compte financier unique 2025.**

Fait à Caulnes le 26 mars 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

MAIRIE de CAULNES
22350